



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur la commune de SENS

Le public est averti qu'en exécution :

- des codes de l'urbanisme et de l'environnement,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2024-0006 du 10 janvier 2024,

une enquête publique unique concernant une demande de permis de construire et une demande d'autorisation environnementale en vue de la construction et de l'exploitation d'une plateforme logistique sise à Sens par la SNC SENS VG4 sera ouverte du **jeudi 15 février 2024 (9 h) au vendredi 22 mars 2024 (17 h) inclus**, soit une durée de 37 jours consécutifs à la **mairie de Sens**.

Sont désignés, M. Pascal FOUGÈRE, Directeur de La Poste à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur, et Daniel COLLARD, Officier télémécanicien de l'armée de l'air en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Tribunal administratif de Dijon;

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale et de demande de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale ainsi que le mémoire en réponse à cet avis établi par le pétitionnaire, l'avis des services émis dans le cadre de la phase d'examen et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 15 février 2024 au 22 mars 2024, à la mairie de Sens, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Ce dossier sera également consultable durant l'enquête sur :

- le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique actions de l'Etat / environnement / installations classées... / enquêtes publiques),
- le poste informatique mis à disposition du public du 15 février 2024 au 22 mars 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Sens, Malay-le-Petit, Malay-le-Grand, Saligny et Maillot sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- **soit par voie électronique :**
 - sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/5105>
 - ou
 - à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante :
enquete-publique-5105@registre-dematerialise.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous).
- **soit par écrit :**
 - sur le registre « papier » déposé en mairie de Sens, ou par courrier adressé à la mairie de Sens (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le **commissaire enquêteur recevra les observations** et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, **à la mairie de Sens**, les :

- jeudi 15 février 2024 de 9 h à 12 h ,	- lundi 11 mars 2024 de 9 h à 12 h ,
- mercredi 21 février 2024 de 14 h 30 à 17 h 30,	- vendredi 22 mars 2024 de 14 h à 17 h,
- samedi 2 mars 2024 de 9 h à 12 h ,	

À l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Sens, Malay-le-Petit, Malay-le-Grand, Saligny et Maillot. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

À l'issue de la procédure, les décisions (autorisation ou refus) seront prises par M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais en ce qui concerne le permis de construire et par le Préfet pour l'autorisation environnementale.

Des informations peuvent être demandées sur le projet auprès de Monsieur Alexandre SOUBRIÉ responsable du dossier pour la SNC SENS VG4 10 Rue Roquépine 75005 PARIS dont les coordonnées sont les suivantes :
enquetepublique@telamon-groupe.com - Tel : 01 42 56 41 13